

Financement durable des offres psychosociales destinées aux les réfugiés souffrant de troubles psychiques

Messages clés

Historique et contexte

De nombreuses personnes réfugiées souffrent de troubles psychiques en raison d'expériences traumatisantes vécues dans leur pays d'origine, pendant leur fuite et après leur arrivée en Suisse. La prise en charge psycho-médicale et socio-intégrée de ce groupe cible représente un défi pour le système de santé et social suisse. Il est scientifiquement prouvé que pour le traitement de ce groupe cible, il convient de recourir, outre à la thérapie psychothérapeutique des traumatismes, à des offres psychosociales à bas seuil afin de soutenir et de stabiliser les personnes concernées. En outre, un traitement psychothérapeutique sensible à la culture et multilingue est nécessaire, ce qui fait souvent défaut, notamment lors de traitements stationnaires. En outre, les séjours hospitaliers sont coûteux et souvent peu efficaces.

Le défi

Le financement des offres psychosociales pour les personnes réfugiées est réglé différemment dans chaque commune (à l'exception des rares solutions cantonales) et les processus sont souvent lourds et disproportionnellement compliqués pour les services chargés de la gestion des cas. Les fréquentes incertitudes concernant le financement des offres psychosociales, associées à une charge administrative élevée, peuvent conduire à une augmentation de la prescription de thérapies purement psychiatriques et psychothérapeutiques, qui peuvent être facilement facturées par l'assurance-maladie, alors qu'il existe des options spécialisées, plus ciblées et moins chères. Ce n'est ni dans l'intérêt des personnes concernées, ni dans celui des cantons, qui prennent en charge au moins 55% des coûts des traitements hospitaliers.

Recommandations d'action

Les recommandations d'action suivantes peuvent contribuer à rendre le financement des offres psychosociales plus durables pour les personnes en fuite souffrant de troubles psychiques :

- Promouvoir des solutions de financement avec une implication cantonale
- Augmenter la transparence pour les prestataires et les services de gestion des cas
- Transparence des coûts de la prise en charge sanitaire et sociale des personnes réfugiées et créer un potentiel d'économies

Considérations sur la mise en œuvre

Les obstacles à la mise en œuvre sont notamment les suivants

1. Compétences peu claires entre les autorités
2. Effort initial pour le développement et la définition des processus
3. Conditions cantonales et communales - pas de solution "taille unique"

Les opportunités potentielles dans la mise en œuvre incluent :

- Processus administratifs plus simples pour toutes les parties concernées
- Potentiel d'économies pour les cantons et les communes
- Égalité des chances accrue et traitement plus efficace et plus efficient